047-254702491-20231030-23\_110\_D\_BIS-AU Reçu le 31/10/2023 Publié le 31/10/2023



#### **Décision**

# Emprunts Budgets EAU POTABLE MUTUALISÉ, REGIE EAU POTABLE et REGIE ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 concernant les attributions exercées par délégation de l'organe délibérant, et notamment celles relatives à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget ;

Vu la délibération du Comité Syndical d'EAU47 n° 21-064-C en date du 25 novembre 2021, portant délégation de compétences à la Présidente pour la réalisation des emprunts prévus sur le budget principal ou les budgets annexes ;

Vu la délibération du Comité Syndical d'Eau47 n° 23-017-C en date du 30 mars 2023, adoptant le budget annexe Eau Potable Mutualisé ;

Vu la délibération du Comité Syndical d'EAU47 n° 23-025-C en date du 30 mars 2023, adoptant le budget annexe Régie Eau Potable ;

Vu la délibération du Comité Syndical d'EAU47 n° 23-029-C en date du 30 mars 2023, adoptant le budget annexe Régie Assainissement Collectif ;

Vu la consultation en date du 13 septembre 2023 relative au financement par emprunts de certains investissements des budgets Eau Potable mutualisé, Régie Eau Potable et Régie Assainissement Collectif;

Vu les propositions de prêts établies par la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi Atlantique ;

#### La Présidente,

**Décide** de contracter auprès de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi Atlantique les emprunts suivants :

# EMPRUNT N° 3 : Budget Eau Potable Mutualisé

Libellé de l'opération :	Montants à emprunter
Territoires de Nord de Marmande, Nord du Lot, Sud du Lot et Garonne :	
<ul> <li>Ligne de prêt n° 1 : NDM LOUBES-BERNAC réservoir – 140 000 €</li> <li>Ligne de prêt n° 2 : NDM ST ASTIER DE DURAS – 150 000 €</li> <li>Ligne de prêt n° 3 : NDL MONBAHUS Secteur Roufiac – 360 000 e</li> </ul>	2 247 000 €

#### AR Prefecture

047-254702491-20231030-23\_110\_D\_BIS-AU Reçu le 31/10/2023 Publié le 31/10/2023

Décision n° 23\_110\_D\_BIS

Ligne de prêt n° 4 . NDL SEGALAS Renouv réseau Gd Mayne Fonpeyre -411 000 e

- Ligne de prêt n° 5 : SDL SAINT AVIT LAGARRIGUE 184 000 €
- Ligne de prêt n° 6 : SDL CASSIGNAS DE CASTAL A SIMAN 484 000 €
- Ligne de prêt n° 7 : SDL LAROQUE TIMBAUT- 283 000 €
- Ligne de prêt n° 8 : GARONNE VILLETON Restructuration réseau -235 000 €

# Montant total de l'emprunt n°3

Caractéristiques financières de l'emprunt n°3	
Montant total	2 247 000 €
Score Gissler	1A
Durée du contrat de prêt	20 ans
Date de versement des fonds	Soit en totalité, soit par fractions dans un délais maximum de 4 mois à compter de l'émission du contrat de prêt
Taux d'intérêt annuel	Taux fixe de 4.30 %
Base de calcul des intérêts	Calculés sur la base de 365/365 jours
Périodicité des échéances	Semestrielle
Mode d'amortissement	Echéances constantes
Remboursement anticipé	Possible à tout moment et sans préavis avec paiement d'une indemnité de 5% du montant du capital remboursé par anticipation
Frais de dossier	2 247 € (Prêt n°1 : 140€, prêt n°2 :150€, prêt n°3 : 360€, prêt n°4 : 411€, prêt n°5 : 184€, prêt n°6 : 484€, prêt n°7 : 283€, prêt n°8 : 235€) payables au premier déblocage

### EMPRUNT N° 5 : Budget Régie Eau Potable

Libellé de l'opération :	Montants à emprunter	
Achat d'un véhicule atelier	35 000 €	
Montant total de l'emprunt n°5	35 000 €	

Caractéristiques financières de l'emprunt n°5	
Montant total	35 000 €
Score Gissler	1A
Durée du contrat de prêt	5 ans
Date de versement des fonds	Soit en totalité, soit par fractions dans un délais maximum de 4 mois à compter de l'émission du contrat de prêt
Taux d'intérêt annuel	Taux fixe de 4.25 %
Base de calcul des intérêts	Calculés sur la base de 365/365 jours
Périodicité des échéances	Semestrielle
Mode d'amortissement	Echéances constantes
Remboursement anticipé	Possible à tout moment et sans préavis avec paiement d'une indemnité de 5% du montant du capital remboursé par anticipation

AR Prefecture	
047-254702491-20231030-23_110_D_BIS-AU Reçu le 31/10/2023 Publié le 31/10/2023	
Frais de dossier	7

Décision nº 23\_110\_D\_BIS

50 € payables au premier déblocage

# EMPRUNT N° 6 : Budget Régie Assainissement Collectif

Libellé de l'opération :	Montants à emprunter	
Achat d'un véhicule utilitaire	25 000 €	
Montant total de l'emprunt n°6		

Caractéristiques financières de l'emprunt n°6	
Montant total	25 000 €
Score Gissler	1A
Durée du contrat de prêt	5 ans
Date de versement des fonds	Soit en totalité, soit par fractions dans un délais maximum de 4 mois à compter de l'émission du contrat de prêt
Taux d'intérêt annuel	Taux fixe de 4.25 %
Base de calcul des intérêts	Calculés sur la base de 365/365 jours
Périodicité des échéances	Semestrielle
Mode d'amortissement	Echéances constantes
Remboursement anticipé	Possible à tout moment et sans préavis avec paiement d'une indemnité de 5% du montant du capital remboursé par anticipation
Frais de dossier	50 € payables au premier déblocage

En application de l'article L.5211-10 du Code Général des collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Comité Syndical.

Fait à Agen, le 30 octobre 2023

La Présidente,

**Geneviève LE LANNIC**